

Règlement action – Bons d’achat Delhaize

ARTICLE 1 - Organisateur

L’action est organisée par Delhaize Luxembourg S.A., dont le siège social est situé à 19, Route de Bastogne – L -9638 Pommerloch (« Organisateur »).

ARTICLE 2 – Conditions de participation - règlement

Cette action est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus au moment de l’action, résidant au Grand-Duché du Luxembourg et dans les pays frontaliers à l’exception des membres du personnel de l’Organisateur (ci-après "le Participant"), qui participe à des fins non commerciales. La participation à cette action est gratuite et sans obligation d’achat. Les Participants sont cependant entièrement responsables des dépenses réalisées dans le cadre de leur participation à l’action.

Les personnes suivantes sont expressément exclues de la participation : toutes les personnes ayant un lien juridique direct ou indirect avec Delhaize, et ayant participé d’une manière ou d’une autre à l’organisation de l’action, ainsi que les membres de leur famille (toutes les personnes domiciliées à la même adresse).

La participation implique l’acceptation inconditionnelle et intégrale de ce règlement. L’acceptation de ce règlement implique également les mesures et décisions prises par l’Organisateur, et ce, afin de garantir le bon déroulement de cette action. L’Organisateur se réserve le droit – sans en être tenu responsable- de reporter, raccourcir ou annuler cette action dans son intégralité ou partiellement si les conditions l’exigent. Une éventuelle annulation d’une stipulation de ce règlement, n’annule en aucun cas les autres stipulations de ce règlement. Le cas échéant, l’Organisateur peut adapter le présent règlement de l’action. Par leur seule participation, les gagnants autorisent l’utilisation de leurs noms et photos pour la publicité, sur tout type de support (site Delhaize, journaux, magasins, TV locale etc...) et ceci sans aucune compensation financière. Le site delhaize.lu présentera l’action, son règlement, et les différents lots.

ARTICLE 3 – Déroulement de l’action

Cette action se déroule à partir du 07/01/2025 jusqu’au 14/01/2025 sur Facebook.

La mécanique générale de l’action est la suivante :

Pour participer à l’action, le participant répondre correctement aux deux questions posées dans le copy du post Facebook ainsi que mentionner son magasin préféré (au Luxembourg).

Pour gagner :

Pour tenter de gagner des bons d’achat d’une valeur de 250€, le participant doit répondre correctement à ces deux questions :

- Quelles sont les 2 nouveaux magasins prévus début 2025 ?
- Combien de tonnes de denrées redistribuées à la banque alimentaire du Luxembourg ?

Il doit également mettre à la suite de ces deux réponses, son magasin préféré (au Luxembourg).

ARTICLE 4 – Détails du gain

8 fois des bons d’achat d’une valeur de 250€ à dépenser chez Delhaize dans le Grand-Duché du Luxembourg avant le 28 février 2025.

Delhaize se réserve le droit de remplacer le prix convenu par un autre d’une valeur équivalente. Le prix remporté est personnel et ne peut pas être échangé contre d’autres produits, services ou espèces. Lors de la remise des prix, les gagnants devront pouvoir prouver leur identité. Les prix

sont personnels, incessibles, non échangeables, et non remboursables en argent, partiellement ou totalement. Delhaize n'est nullement garant de l'utilisabilité, de la qualité, de l'adéquation du prix pour l'une ou l'autre fin. Delhaize ne peut être tenu responsable des dégâts causés directement ou indirectement par le prix en question, ni des coûts ou dépenses éventuels liés à l'attribution ou à l'utilisation d'un prix.

ARTICLE 5 – Remise du prix

Le client doit prouver son identité afin de recevoir son bon.

Cette action se déroule à partir du 08/01/2025 jusqu'au 15/01/2025.

ARTICLE 6 – Responsabilité d'Organisateur

Toute erreur d'impression, faute d'orthographe, de mise en page ou autre, ainsi que tout problème technique ne peuvent pas être invoqués comme base pour quelque obligation que ce soit de la part de L'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment l'action en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que les Participants ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité. L'Organisateur se réserve expressément le droit d'exclure tout Participant qui ne respecterait pas le présent règlement, principalement en cas de soupçon de tricherie ou de fraude durant la participation à l'action, y compris celles requises par des éléments ou situations imprévus, sans possibilité de recours de ce dernier.

ARTICLE 7 – Contrôle de l'action et décision

L'Organisateur contrôle le bon déroulement de l'action. Le résultat de l'action est contraignant et irrévocable. Il ne pourra y avoir aucune correspondance (par courrier, e-mail ou téléphone) sur le résultat et le déroulement de l'action. La communication des gagnants est définitive.

ARTICLE 8 – Protection de la vie privée

L'Organisateur traite les données personnelles communiquées dans le cadre de l'action conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679. Delhaize (établi à l'adresse susmentionnée) est responsable du traitement de ces données personnelles. Plus d'information sur le traitement des données sur <https://www.delhaize.lu/fr/declaration-vie-privee> (voyez particulièrement le chapitre 'participation à des action'). Dans la mesure où le participant l'aura accepté, Delhaize Luxembourg S.A., pourra aussi transférer les données de contact des participants à :

- Delhaize Le Lion/De Leeuw BV et ses filiales, dont la S.A. Points Plus Punten, afin d'envoyer des communications commerciales générales ou individualisées (sur la base des informations communiquées par le participant) concernant les activités et offres de Delhaize Le Lion/De Leeuw BV, de la S.A. Point Plus Punten NV, Brusselsesteenweg 347 | B-1370 Asse.

Les participants ont le droit d'accéder à leurs données et de rectifier ou supprimer les données incomplètes ou incorrectes. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des raisons tenant à votre situation particulière. Ils peuvent s'opposer à tout moment sans frais et sans justification à une utilisation de leurs données personnelles à des fins de marketing direct. Les participants qui souhaitent exercer ces droits peuvent contacter Delhaize Luxembourg S.A. en envoyant un e-mail à serviceclients@delhaize.lu ou une lettre à l'adresse mentionnée plus haut, contenant une preuve de leur identité.

Article 9 : Loi applicable et contestations

Ce règlement, ainsi que le déroulement de l'action même, sont soumis au droit luxembourgeois. Tout litige relatif au présent règlement, plus précisément à sa validité, à son interprétation et/ou à son exécution, relève de la compétence exclusive des Courts et Tribunaux de Luxembourg Ville.

Fait à Pommerloch, le 08/01/2025.